

Accusation sans preuves

Par **Mugz**, le **23/07/2014** à **18:59**

Bonjour,

Il y a peu j'ai participé à une fête dans une petite ville. Nous prenons une photo avec des grandes cartes de décoration avec nous (jardin municipal en gros). Après dans la même soirée, des gens qui faisaient partis de la fête, cassent justement les cartes sur lesquels nous sommes en photos, et les personnes qui sont sur la photo n'ont rien faits. D'autre objets tels que des dèes en bois ont également été cassé. Aujourd'hui, l'organisatrice de la fête est surprise par les gens de la mairie qui ont trouvés sur internet la photo que nous avons prises (mise sur facebook), et nous accuse d'avoir causer des dégats dans la ville. Si nous nous présentons pas à la mairie avant la fin de la semaine pour donner des excuses (que nous ne devrions pas présenter puisque nous n'avons rien fait), ils porteront plaintes contre nous. Une photo qui ne représente pas les faits peut-elle être considéré comme une preuve ? Même si nous n'avons rien fait et que nous ne nous présentons pas, que risquons-nous ?

Excusez moi si le sujet n'est pas posté au bon endroit, je ne savais pas où poster cela.

Par **Pryde**, le **24/07/2014** à **01:16**

Va t'excuser, ça ne te coûtera rien.

Si tu t'engages dans des histoires, ça risque de coûter cher peu importe le résultat.

Tu es sur un forum d'étudiants en droit, pas de juristes ultra qualifiés professionnels qui ont réponse à tout.

Nous, on est là pour des questions d'orientation plus que pour répondre à des "clients".

Par **Yann**, le **24/07/2014** à **08:26**

Ces photos ne suffiront pas à constituer une preuve suffisante, c'était un fête publique, je suppose qu'il y avait beaucoup de monde. Il doit y avoir beaucoup de personnes qui ont pris des photos similaires aux vôtres.

Ceci étant, mieux vaut aller en mairie pour discuter avec eux et leur expliquer la situation. Ignorer leur demande n'aidera pas à vous sortir de là. Surtout lorsqu'on est innocent, mieux vaut perdre une heure en explication et discussion que des mois en procédure contentieuse...

Par **Mugz**, le **24/07/2014** à **12:22**

Ce n'était pas une fête publique, mais une fête privée, et on est juste aller dans le parc prendre une photo.

Merci de vos réponses.